

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Jeudi 10 juillet 2025
Nogent-sur-Marne et Visioconférence

1. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2025
2. Point financier
3. Tarifs engagements de la saison 2026
4. Calendrier des compétitions nationales
 - Nomenclature des manifestations nationales
 - Réglementation sportive 2026 : Annexe 9 – Règlement des mutations, Annexe 10 – Championnats et Critériums
5. Désignation des organisateurs des manifestations nationales mer 2026
6. Point des commissions
7. Calendrier des réunions
8. Questions diverses

Sont présents :

Christian	VANDENBERGHE	Président
Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Hugo	BEUREY	Membre représentant des sportifs de haut niveau
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau
Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Guylaine	MARCHAND	Membre en charge para-aviron et aviron adapté
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Brigitte	ANDRIEU	
Fabien	AUBANEL	
Brigitte	BLAISE	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Béline	DUFOUR	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Gaëlle	IRAGNE	
Philippe	LOT	
Marion	PESTOURIE	
Léo	RONCHARD	
Benjamin	SCRIVE	
Anne	TOLLARD	

Total : 22 présents

Assistent :	Hélène GIGLEUX Caroline AUTOUR Vanessa LÉTÉ	Représentante du Directeur Technique National Secrétaire de Direction Secrétaire de Direction
Excusés :	Bénédicte OUVRY Vincent ALLIGIER Dominique BOSQUELLE Sébastien VIEILLEDENT	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion Directeur Technique National/Directeur Général

En l'absence du Président, retenu par des obligations de représentation, F. Andolfi ouvre la séance à 19h00.

F. Andolfi rappelle qu'aucun vote n'est prévu lors de cette réunion sur les sujets pour lesquels aucun document préalable n'a été envoyé.

Un point sur l'état d'avancement des dossiers sera exposé aux membres, avec pour objectif de recueillir leurs avis dans les prochaines semaines, afin de poursuivre les travaux de fond.

Le contexte actuel est marqué par des évolutions à la fois de fond et de forme nécessitant une adaptation des textes.

Les grandes orientations seront présentées aux membres. Les documents afférents seront transmis dans les délais nécessaires pour permettre un vote en connaissance de cause, lors du comité prévu le 28 août.

A. Huss rejoint les travaux du comité pour aborder les aspects liés au calendrier sportif, à la nomenclature et aux missions de la Commission sportive.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 4 juin 2025

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 4 juin 2025.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 4 JUIN 2025 EST APPROUVÉ À 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants/22 présents).

2. Point financier

F. Banton dresse un point sur la trésorerie.

Situation actuelle

- Trésorerie disponible à ce jour : 1 000 113 €, équivalant à 46 jours de fonctionnement.
- Un montant supplémentaire de 901 000 € est disponible, mais affecté aux travaux du siège.

Prévision à court terme

- À ce jour, le fonctionnement courant repose sur l'enveloppe dédiée aux travaux, car la trésorerie disponible (46 jours) ne permet pas d'assurer les salaires du mois d'août.

Subventions de l'État

- L'État, via l'ANS, nous doit 505 596 €, dans le cadre des contrats de développement et de performance et avenants.

Budget ajusté :

- Déficit structurel prévisionnel : 236 000 €
Ce déficit s'explique par la suppression des recettes hypothétiques (partenariats et mécénat), jugées trop incertaines.
Il s'agit d'une présentation pessimiste, volontairement prudente.

Indicateurs d'activité

- Au 30 juin, enregistrement d'une baisse de 2,6 % du nombre de licenciés par rapport à 2024.
- Pour mémoire, le budget initial prévoyait une augmentation de 2%.
- Ecart avec les prévisions budgétaires de 4,6 %, ce qui correspond à 80 000 € de recettes attendues non réalisées.

Le coût global des championnats nationaux hors ressources humaines représente 465 000 euros. Sur 2025, la FFA encaisse 345 000 euros, reste à charge de la FFA 120 000 euros.

3. Tarifs des engagement saison 2026 (Annexe 1)

F. Banton présente et commente le projet de tarifs des engagements pour la saison 2026.

Baisses tarifaires :

- J14 : de 23,50 € passe à 20,00 € : en cohérence avec la politique de développement de la pratique jeune
- J16, J18, U23 : de 23,50 € passe à 22,50 €

La baisse tarifaire pour les jeunes est un signal fort en cohérence avec l'axe 1 du projet fédéral : redynamisation du recrutement et de la fidélisation des jeunes.

Augmentations :

- Seniors, Beach, Enduro : forfait à 25,00 €
- Masters, Sprint et Longue Distance : de 28 € passe à 30 €
- Licence événementielle : reste à 7,00 €
- Indoor : de 16 € passe à 17,00 € puis jusqu'à 27 € selon la date d'engagement. L'objectif est d'inciter aux inscriptions précoces.

Prévisions de recettes liées aux engagements :

- Budget initial 2025 : 360 000 € de recettes prévues
- Réalisé à ce jour : 285 000 € à compléter avec les championnats de Vichy et les seniors début octobre.
- Estimation finale : 340 000/350 000 €
- Avec les nouveaux tarifs, les gains estimés sont de plus 15 000 à 20 000 € soit un total visé d'environ 370 000 € (soit +10 000 € au budget initial)

Le budget est tendu avec très peu de marge de manœuvre.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents).

4. Calendrier des compétitions nationales

• Nomenclature des manifestations nationales (Annexe 2)

Un point a été fait par H. Beurey sur la nouvelle nomenclature des manifestations nationales, déjà présentée lors du précédent comité directeur.

Objectif de cette nomenclature : clarifier l'identité de chaque championnat pour, à terme, faciliter l'association de sponsors à l'image de ces événements.

Deux grandes catégories ont été définies en commission sportive :

- Championnats de France (orientation performance)
- Championnats nationaux (orientation animation)

- Pour les Championnats de France :

- Championnat Avenir : ex-catégorie J16
- Championnat de France Élite Individuel : format classique sur 2000 mètres
- Championnat de France Élite - Trophée des Clubs : bateaux longs

Cette nomenclature a été travaillée en concertation avec le service communication de la FFA, notamment dans une logique de valorisation commerciale, sur le modèle de la Coupe de France CNR.

- Pour les Championnats nationaux :

- Championnats d'animation, incluant :
 - les jeunes
 - les sprints

- les masters
- les longues distances

G. Iragne demande si les championnats en mer (enduro et beach rowing) seront intégrés à la nouvelle nomenclature.

JP. Bremer précise que cela fait l'objet d'une réflexion, en lien avec la commission mer, mais rien n'a encore été voté.

Elle suggère également de revoir l'intitulé "*Masters bien-être et loisir*", jugé peu représentatif de l'engagement réel des pratiquants et potentiellement peu valorisant vis-à-vis des sponsors.

JP. Bremer confirme que la formulation a été ajustée.

A. Tollard demande confirmation que les championnats Masters (sprint et longue distance) sont bien hors classement performance dans la nouvelle nomenclature.

JP. Bremer confirme : les Masters, la longue distance et le sprint restent hors classement performance, mais disposent de classements spécifiques (classement Master, classement Jeune pour le National Jeune – ex-J14 –, et classement Sprint).

Seuls les championnats de France individuels, le Trophée des clubs et le Championnat de France Avenir (nouvelle dénomination du J16) contribuent au classement performance fédéral.

F. Aubanel demande quels championnats seront pris en compte dans le classement performance.

JP. Bremer précise que seront intégrés :

- le championnat de France individuel (ex. Cazaubon),
- le Trophée des clubs (J18 et Seniors),
- le championnat de France Avenir (J16).

Une réflexion est en cours concernant l'intégration éventuelle des championnats U23 au calendrier.

F. Aubanel souligne que cette classification a un impact sur l'attribution du label niveau 3, aujourd'hui conditionné par la présence dans le classement performance.

H. Gigeux complète en précisant que :

- le classement des clubs sera retiré des critères de labellisation, car il est jugé trop dépendant de la structure des clubs, au détriment des plus petits pourtant dynamiques.
- la labellisation éducation évoluera également : le critère du plateau de progression ne sera plus fondé sur le nombre total de licenciés, mais sur un ratio de nouveaux licenciés (à déterminer entre 2 à 5 années glissantes), afin de ne pas pénaliser les clubs à forte fidélisation.

P. Lot exprime deux préoccupations :

- La multiplication des classements (performance, spécifique Master, etc.) rend la lecture globale complexe ; une clarification et une réflexion de fond sont nécessaires.
- Le changement de dénomination de certains événements (ex. : les Masters et les longues distances, désormais appelés « championnats nationaux ») interroge : pourquoi ne plus les qualifier de « championnats de France », alors que d'autres fédérations conservent ce terme pour toutes les catégories ?

JP. Bremer confirme que ces sujets font l'objet d'une réforme en cours de réflexion, notamment pour apporter plus de cohérence et répondre à des objectifs de structuration et de lisibilité à long terme.

JP. Bremer explique que la différenciation entre championnats de France et championnats nationaux vise à apporter plus de lisibilité et à valoriser prioritairement les épreuves alignées sur les distances olympiques (2000m), considérées comme prioritaires pour la performance.

Il souligne que certains événements, comme les championnats Masters ou de longue distance, ont une portée plus restreinte ou un nombre élevé de titres décernés, ce qui interroge leur positionnement en tant que « championnats de France ». La nouvelle nomenclature vise donc à mieux distinguer les niveaux d'exigence sportive tout en envoyant un message clair aux structures et à l'extérieur de la fédération.

Il est rappelé que rien n'est encore voté concernant les nouvelles appellations ou la répartition des points dans les classements. Ces éléments seront actés fin août, lors du vote de la réglementation sportive. Les termes actuellement utilisés sont donc provisoires.

Pour le para-aviron adapté, la FFA n'ayant pas demandé la délégation, elle ne peut pas délivrer de titres de champion de France dans cette discipline. Les épreuves peuvent continuer sous forme de championnats nationaux ou critériums, comme cela se fait déjà. Une convention en cours de rédaction entre la FFA et la FFSA devrait mieux encadrer cette coopération, à l'image de ce qui existe avec l'UNSS ou la FFSU.

La commission para-aviron finalise ses propositions concernant les types d'épreuves et leur positionnement, notamment pour le para-aviron et l'aviron adapté. L'idée est d'intégrer l'aviron adapté et ses disciplines dans le championnat de Sprint, jugé le plus cohérent pour la distance. Pour l'instant, rien ne change par rapport aux formats existants, mais des ajustements pourraient intervenir, notamment pour les épreuves en bateaux longs.

La commission travaille aussi sur la cohérence avec les championnats de rivière et de mer, en veillant à ce que les compétitions para soient bien intégrées et adaptées, avec une volonté de récompenser tous les publics, hommes et femmes.

Pour les compétitions en mer, il s'agit plutôt de critériums, car la mixité avec les valides complique la distinction de champion de France.

Enfin, la présence des catégories para dans le haut niveau est confirmée et reste inchangée.

G. Iragne demande s'il y a une différence de soutien humain, financier de la fédération entre un championnat de France et un championnat national.

JP. Bremer confirme qu'il y a une légère différence mais les médailles, le soutien en ressources humaines et la qualité restent équivalents. Il ajoute que le championnat national peut bénéficier d'un développement plus important, notamment en animation et communication, pour attirer davantage de public, selon les moyens disponibles.

A. Tollard craint que le classement performance favorise les gros clubs.

JP. Bremer confirme, mais souligne que c'est un outil utile, tout en cherchant un équilibre pour limiter ses effets négatifs.

A. Tollard craint que la réduction des titres de championnats limite la visibilité et pénalise certains clubs.

JP. Bremer explique que c'est à la charge des structures de valoriser leur travail, mais qu'il faudra surveiller l'impact et ajuster. Ils envisagent aussi de revoir le classement performance.

Pour le calendrier, le championnat J18 pourrait être déplacé de septembre à mai suite à une pétition d'entraîneurs, avec suppression provisoire du championnat espoir. La commission étudie un déplacement du championnat longue distance à l'automne 2026 impliquant la tenue de deux événements longue distance la même année (mars et octobre) mais pour deux saisons différentes.

L. Ronchard demande plus de flexibilité pour que les internationaux participent aux championnats en mai.

JP. Bremer explique que, selon la cellule haut niveau, le championnat senior devrait rester en septembre pour optimiser la préparation internationale, mais certains ajustements sont possibles. Il insiste sur l'importance de l'équilibre entre clubs et haut niveau.

L. Ronchard s'inquiète de la faisabilité d'un championnat longue distance début octobre pour la saison 2026-2027, notamment sur la capacité des clubs à gérer les licences et la cohérence avec la Coupe de France (qui utilise la licence de l'année précédente). Il propose éventuellement de décaler ce championnat en novembre pour mieux intégrer les nouveaux adhérents et assurer une meilleure dynamique.

JP. Bremer et F. Andolfi indiquent que la date d'octobre répond à la demande d'une animation de rentrée et favorise un retour rapide à l'entraînement foncier. La question de la licence utilisée reste à clarifier, mais un choix flexible pourrait limiter les impacts. Ils conviennent qu'il faudra aligner la gestion des licences entre Coupe de France et championnat longue distance pour garantir la cohérence sportive.

P. Lot souligne que les clubs ne sont pas prêts à perdre leurs athlètes de haut niveau en pleine saison internationale. Il estime que le championnat J18/seniors trouve sa meilleure place en septembre, mais propose de dissocier les J18, qui pourraient courir en mai-juin, du championnat seniors en septembre ou octobre, éventuellement en l'enrichissant pour lui donner plus d'attractivité. Il critique l'idée de forcer la libération des internationaux en mai.

JP. Bremer rappelle que ce championnat senior seul est peu attractif, économiquement fragile, et en perte de dynamique. Il pense qu'il faut le repositionner, tout en préservant les internationaux qui ont seulement deux semaines de vacances, souvent en période de ce championnat. Il insiste sur la nécessité d'un temps d'adaptation pour la cellule haut niveau avant d'ouvrir de nouvelles discussions, et rappelle que la suppression du championnat U23 avait déjà été envisagée pour réduire les déplacements.

L. Ronchard se dit confiant, notamment avec l'arrivée de C. Gossé à la tête du secteur U17-U19-U23, qui semble consciente de la nécessité de renforcer la collaboration entre haut niveau et clubs. Il pense que, grâce à cette dynamique, il sera possible de convaincre la cellule haut niveau, le Directeur de l'équipe de France, de l'importance que les athlètes participent aux championnats de France, au bénéfice des clubs et de la stratégie globale.

A. Tollard souligne que malgré la volonté d'avoir les sportifs de haut niveau au championnat de France senior, ce sera compliqué, surtout en mai, en raison des préparations internationales. Elle estime que ce championnat est trop tôt dans la saison, ce qui risque de démotiver les jeunes qui n'auront plus d'objectif l'été. Elle rappelle que l'idée initiale du championnat U23 était justement d'inciter à continuer l'entraînement pendant l'été. Elle s'inquiète aussi de l'impact sur les petits clubs, qui cherchent à gagner des titres, même sans viser le classement général.

F. Andolfi répond qu'il faut cesser de considérer les rameurs comme au service des clubs pour le classement ; c'est plutôt l'inverse. Il appelle à remettre l'athlète au centre des priorités, même si certains clubs fonctionnent encore en cherchant avant tout des points de classement.

JP. Bremer conclut que ces clubs feront participer leurs rameurs pour les titres, mais insiste sur l'importance de recentrer la dynamique autour des licenciés eux-mêmes.

A. Tollard espère que les clubs adhéreront, car un titre de champion de France reste important. Elle s'interroge sur la régata de sélection J16, déplacée en même temps que le championnat U23, regrettant aussi la disparition de ce dernier qui permettait à certains clubs de créer une dynamique autour des performances.

JP. Bremer explique qu'il n'y a pas encore de décision sur la date de la régata J16. Il rappelle que la saison sportive s'étend de septembre à juillet, ce qui complique l'articulation entre compétitions nationales, internationales et régates de sélection. Il insiste sur la complexité de la situation et souligne que l'objectif fédéral est de garantir un haut niveau sportif crédible, pas simplement de distribuer des titres ou des points aux clubs.

S. Gautier-Guyon distingue deux types de championnats : élites et animations. Elle regrette de ne pas s'appuyer davantage sur les championnats d'animation pour le développement, notamment en déplorant que les sprints ne soient pas remis à la rentrée. Selon elle, cette alternance (sprints et 2000) maintenait la motivation des athlètes durant l'été et réunissait toutes les catégories.

JP. Bremer se dit prêt à envisager le retour des sprints à la rentrée en 2027, mais cela semble compromis pour l'année prochaine.

A. Huss précise que l'objectif n'est pas de supprimer tous les classements, mais de les optimiser.

JP. Bremer propose d'envisager la création d'un classement « trophée national » regroupant l'ensemble des classements des différents championnats nationaux, pour valoriser les clubs dans leurs axes de développement, que ce soit performance ou animation.

B. Dufour soutient S. Gautier-Guyon et rappelle que le championnat J18 et seniors a été attribué à Mâcon pour 2026, qu'elle considère comme un site idéal.

B. Blaise exprime son incompréhension : les dates des championnats ont été validées en comité directeur, notamment celles des sprints. Elle ne comprend pas pourquoi, une fois les propositions envoyées et les organisateurs engagés, on remet tout en question.

JP. Bremer répond que le calendrier a été communiqué dès début mai, ce qui était déjà rapide pour la commission sportive et tardif pour certains organisateurs.

Il refuse de revenir sur les attributions, sauf cas exceptionnel comme entre Mantes et Mâcon pour la saison 2026.

B. Blaise insiste sur le fait que les démarches sont déjà lancées, donc un retour en arrière est compliqué. Elle s'inquiète aussi de la baisse possible de participants aux sprints et de la nécessité pour les organisateurs d'avoir un championnat rentable.

JP. Bremer conclut que l'équilibre est difficile à trouver entre la charge des coaches, la disponibilité des licenciés, la performance et les attentes des clubs et de la fédération.

F. Andolfi rappelle que chacun (organisateur, coach, rameur, dirigeant) doit prendre en compte les contraintes des autres. Il insiste sur l'importance de l'intérêt général, au-delà des intérêts particuliers ou corporatistes.

B. Blaise propose d'intégrer les Masters au championnat de sprint pour le rendre plus attractif.

JP. Bremer répond qu'il n'est pas inquiet pour la réussite du sprint en juin, vu la répartition allégée du calendrier national (environ une compétition majeure par mois). Il estime que la régata sprint a un public et peut attirer davantage avec une offre adaptée.

L. Ronchard partage les inquiétudes de Brigitte sur la participation au sprint, surtout si la compétition est exclue du classement des clubs. Il note que les clubs semblaient préférer les sprints en septembre, mais reconnaît que la Fédération s'est déjà engagée avec Bourges pour juin 2026. Il appelle à réfléchir à une offre plus claire et ciblée.

F. Aubanel souligne l'impact économique croissant pour les clubs : hausse des licences, des engagements, baisse des subventions, éloignement des sites (ex. : Mâcon deux fois pour les clubs de l'Ouest). Il appelle à une meilleure répartition géographique des championnats pour réduire les déséquilibres logistiques et financiers.

JP. Bremer conclut en expliquant que la double attribution à Mâcon est due à un manque de candidatures alternatives.

S. Gautier-Guyon alerte sur le risque de perdre la candidature de Nantes pour le championnat longue distance si la date est modifiée à la rentrée 2026, ce qui pourrait, une fois encore, conduire à organiser l'événement à Mâcon.

JP. Bremer indique qu'il est nécessaire d'entériner la modification du calendrier sportif, car cela conditionne la rédaction de la réglementation à venir.

Il propose un vote informel pour valider le déplacement du championnat J18/Seniors aux 9 et 10 mai, en précisant que le championnat U23 prévu à cette date sera annulé. Face à des réserves exprimées, il insiste sur la nécessité de trancher rapidement pour avancer.

F. Andolfi rappelle que la proposition soumise au vote est la suivante : organiser les championnats J18 et Senior début mai, sans championnat Espoir en septembre.

Des remarques sont formulées sur l'absence d'autres options dans le vote, notamment celle de maintenir les Seniors en septembre ou de programmer les Espoirs à cette période.

JP. Bremer indique que ces options ont été écartées, notamment à la suite du sondage réalisé auprès des clubs.

Trois options sont identifiées :

1. J18 et Seniors en mai, aucun championnat en septembre.
2. J18 et Seniors en mai, Espoirs en septembre.
3. Maintien de l'organisation actuelle (pas de changement).

Il est rappelé que la proposition 1 présentée émane du bureau fédéral.

Certains membres soulignent les conséquences d'un calendrier simultané pour les J18 et les U23, notamment l'impossibilité pour les clubs de surclasser leurs J18 dans les équipes U23.

Enfin, des interrogations sont soulevées sur la pertinence du maintien du championnat U23, dans la mesure où environ 50 % des participants sont des J18 surclassés.

JP. Bremer demande au comité directeur d'entériner la modification du calendrier 2026 comme suit :

- Mettre les championnats de France J18 et Séniors les 9 et 10 mai 2026
- Suppression du championnat de France U23 (Espoir) initialement prévu les 9 et 10 mai 2026

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 13 POUR ET 7 ABSTENTIONS (20 présents/20 votants) :

- LA TENUE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE J18 ET SENIORS LES 9 ET 10 MAI 2026
- LA SUPPRESSION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U23 PREVU A CETTE DATE.

Des échanges ont lieu sur la légitimité des résultats du sondage clubs effectué à Vichy.

JP. Bremer indique que bien que les résultats aient montré une majorité de 80 % en faveur d'une des options, la participation provenait majoritairement d'entraîneurs, et non d'élus de clubs. Il est rappelé que le sondage distinguait les statuts (élu, encadrant ou les deux), mais que cela soulevait tout de même une question de gouvernance : certaines décisions à portée politique semblent prises par des techniciens, au détriment des instances élues.

• **Réglementation sportive 2026 : Annexe 9 – Règlement des mutations, Annexe 10 – Championnats et Critériums**

- **Annexe 9 – Règlement des mutations**

JP. Bremer présente des propositions et précise qu'un vote sera prévu lors du comité directeur du 28 août.

- Objectifs généraux
 - Clarifier et harmoniser les règles de mutation entre associations sportives.
 - Réduire les distorsions constatées dans le règlement actuel.
 - Mieux équilibrer la liberté des athlètes avec la préservation des intérêts des clubs formateurs.
- Constats sur le règlement actuel
 - Les mutations sont possibles toute l'année, mais une contrainte est mentionnée ailleurs : être licencié avant le 31 mars pour pouvoir participer aux championnats de France de la saison en cours.
 - Des restrictions spécifiques s'appliquent aux sportifs inscrits sur listes ministérielles :
 - Actuellement : restrictions pour les années N-2, N-1 et N (élites seniors) / N-1 et N (autres listes).
 - Déséquilibre observé : un athlète inscrit en N-2 peut muter après une pause ou départ à l'étranger, alors qu'un athlète actif en France ne le peut pas.

- **Propositions de modifications**

Harmonisation du calendrier

- Une date unique pour toutes les mutations : 31 décembre.
- Objectif : cohérence avec le calendrier sportif (championnats débutant en janvier).
- Possibilité de dérogations étudiées au cas par cas par le Bureau (ex. : déménagement, changement d'établissement, etc.).

Modification des périodes de restriction

- Suppression de l'année N-2 pour les restrictions de mutation.

- Maintien des restrictions pour les sportifs listés en N et N-1 uniquement.

Élargissement des mutations autorisées

- Actuellement : une seule mutation de sportif listé par saison et par club.
- Proposition : passer à 2 mutations par club et par saison.
 - Justification : nombreux cas de demandes et de dérogations déjà accordées.
 - Objectif : trouver un équilibre entre ouverture et régulation.

Indemnités de formation

- Maintien du principe d'indemnité pour les clubs formateurs.
- Suppression de l'année N-2 uniquement pour les règles de mutation, pas pour les indemnités.
- Proposition d'un barème revalorisé et dégressif, tenant compte :
 - du niveau sur la liste ministérielle.
 - du moment de la dernière inscription sur liste :
 - Ex. : 3 000 € pour un athlète listé en N, 2 000 € pour un athlète listé en N-2.
- Objectif : tenir compte du niveau actuel de l'athlète tout en valorisant le travail de formation du club initial.

Discussions :

Certains membres proposent d'utiliser les sélections internationales (ex. : Coupe de la jeunesse, France–Grande-Bretagne) comme indicateur plus représentatif du niveau de l'athlète que les listes ministérielles, parfois peu révélatrices.

Limite évoquée : complexité de gestion des sélections (nécessiterait un suivi manuel ou une nouvelle intégration dans l'intranet).

La fédération attend également une éventuelle révision des listes ministérielles par le Ministère avant d'aller plus loin.

Le comité directeur se prononcera sur ce règlement le 28 août 2025.

Les documents récapitulatifs seront transmis à tous les membres.

Possibilité de faire des retours ou propositions d'amendements avant cette échéance.

Des membres font part de leurs inquiétudes sur le risque de déséquilibre en faveur des grandes structures, de la nécessité de protéger les mineurs dans les cas de mutations.

Ils souhaitent un temps d'analyse avant validation de la réforme.

- **Annexe 10 – Championnats et Critériums**

JP. Bremer présente des propositions et précise qu'un vote sera prévu lors du comité directeur du 28 août.

5. Désignation des organisations des manifestations nationales mer 2026

Il est procédé à la désignation des organisateurs comme suit :

- **15 et 16 mai 2026** : Championnat de France d'aviron Enduro

Le comité départemental des Bouches du Rhône sera le porteur du projet en collaboration avec les clubs de son périmètre : Ciotat-Cassis-ASPTT-RCM-CAM-AVISOURIRE-SAINT CHAMAS-MARIGNANE sur le site de Marseille.

Le vote suivant sera soumis à une validation technique du bureau fédéral et de la DTN.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (22 présents/20 votants) LE COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE.

- **4-5 et 6 septembre 2026** (à confirmer sur 3 jours en fonction du programme) : Championnat de France de Beach Rowing Sprint

Candidature clubs PACA : 4 clubs co-organisateurs (Seyne-sur-Mer, Six Fours, Toulon et Carqueiranne) sur le site de La Seyne-sur-Mer.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (22 présents/20 votants) LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS, TOULON ET CARQUEIRANNE.

6. Point des commissions

S. Gautier-Guyon rappelle la nécessité pour toutes les commissions de produire des comptes rendus et de renforcer la coordination entre elles, afin d'éviter les conflits de calendrier et d'assurer une meilleure transversalité.

Une réunion avec l'ensemble des présidents de commission sera programmée début septembre pour faire un point d'étape sur le fonctionnement collectif et préparer la saison à venir.

Certains membres demandent que les comptes rendus des commissions soient transmis en amont des réunions du comité directeur afin de faciliter les échanges. Un besoin renforcé de transversalité est exprimé, avec un souhait d'accéder aux relevés ou propositions des différentes commissions, pour mieux croiser les travaux et éviter l'isolement des groupes.

Un remerciement est adressé aux clubs ayant répondu rapidement pour l'organisation des championnats d'aviron de mer 2026.

7. Calendrier des réunions

Le 28 août (Visioconférence 19h à 21h)

Le 4 octobre de 10h à 16h

Le 13 décembre de 10h à 16h

8. Questions diverses

• Rappel déclaration d'intérêt

Dans le cadre des obligations de transparence et de prévention des conflits d'intérêts prévues par le Code du sport, ainsi que des principes de bonne gouvernance promus par l'Agence française de lutte contre la corruption, le ministère des Sports, l'Agence nationale du Sport et le Comité national olympique et sportif français, certains membres de la fédération doivent remplir une déclaration d'intérêts.

En votre qualité de membre du comité directeur, de président de commission, de présidents de ligue ou membre des instances d'une ligue, il a été demandé de compléter le formulaire de déclaration d'intérêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.



Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

TARIFS ENGAGEMENTS 2026
COMITE DIRECTEUR DU 10 JUILLET 2025



MANIFESTATIONS NATIONALES		2025		2026	
		1 / 2 / 4	8	1 / 2 / 4	8
CHAMPIONNATS DE FRANCE (rivière et mer)	J14	23,50 €	120,00 €	20,00 €	120,00 €
	J16	23,50 €		22,50 €	
	J18	23,50 €		22,50 €	
	S-23	23,50 €		22,50 €	
	Bateaux courts	23,50 €		25,00 €	
	SENIOR	23,50 €	120,00 €	25,00 €	125,00 €
	Beach Rowing Sprint	23,50 €		25,00 €	
	Enduro mer	23,50 €		25,00 €	
CHAMPIONNATS NATIONAUX	MASTER	28,00 €	145,00 €	30,00 €	150,00 €
	Sprint SENIOR	28,00 €		30,00 €	
	Longue distance	28,00 €		30,00 €	
MAIF AVIRON INDOOR	licence EC	7,00 €	RELAIS	7,00 €	RELAIS
	tarifs réduits	16,00 €	65,00 €	17,00 €	68,00 €
	tarifs pleins	26,00 €	65,00 €	27,00 €	68,00 €
	tarifs majorés	36,00 €	95,00 €	38,00 €	100,00 €
	tarifs hors délais	46,00 €	105,00 €	48,00 €	110,00 €